

Date de la convocation :

COMPTE RENDU

16/03/2026

DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Date d'affichage :

DU 20 MARS 2026

24/03/2026

Sous la présidence de Monsieur Yves RUDIO, doyen de l'assemblée, jusqu'à l'installation du nouveau conseil municipal, puis sous la présidence de Monsieur LEFEVRE Jérôme, maire,

Nombre de conseillers élus : 11

Conseillers en fonction : 11

Conseillers présents : 11

Procurations : 0

Présents : Marie-Hélène BEINSTEINER, Alexis DEFRAITEUR, Isabelle GERBER, Stéphanie HAUPTMANN, Olivia KLEIN-HUMANN, Charlotte KUHM, Jérôme LEFEVRE, Yves RUDIO, Delphine STAUDER, Franck WOELTZ, Guillaume ZIMMERMANN

Absent excusé : /

Le secrétaire de séance est désigné par le conseil municipal : Madame KLEIN-HUMANN Olivia

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du PV de la réunion du CM du 03 mars 2026
2. Election du maire
3. Détermination du nombre d'adjoints
4. Election des adjoints au maire
5. Lecture de la charte de l'élu
6. Discours d'investiture

En tant que doyen d'âge de l'assemblée, Monsieur Yves RUDIO ouvre la séance en procédant à l'appel nominal des conseillers municipaux. Il proclame l'installation des membres du nouveau conseil et vérifie le quorum. Puis il désigne le secrétaire de séance, Madame KLEIN-HUMANN Olivia et nomme deux assesseurs, Madame GERBER Isabelle et Monsieur DEFRAITEUR Alexis.

1. Approbation du PV de la réunion du CM du 03 février 2026

Le procès-verbal de cette réunion ne suscitant plus aucune remarque, il est approuvé par les membres présents lors de ce conseil.

Nombre de votants : 11 POUR : 11 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

2. Election du maire

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 2122-7,

CONSIDERANT que le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue,

CONSIDERANT que si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3ème tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative et que, en cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu,

Monsieur LEFEVRE Jérôme étant déclaré candidat, le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

1^{er} tour de scrutin

Nombre de bulletins : 11

À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 2

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 9

Majorité absolue : 6

A obtenu :

Monsieur LEFEVRE Jérôme : 9 (neuf) voix et a été immédiatement installé.

3. Détermination du nombre d'adjoints

Suite à son élection au poste de maire, Monsieur LEFEVRE Jérôme prend la présidence de la séance.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 2122-2 et suivants,

CONSIDERANT que le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre ne puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal,

CONSIDERANT que le conseil municipal compte 11 membres,
CONSIDERANT que pour 11 membres, le conseil municipal ne peut excéder trois postes d'adjoints,

Après en avoir délibéré, décide la création de trois postes d'adjoints.

Nombre de votants : 11 POUR : 11 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

4. Election des adjoints au maire

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 2122-7-2,

CONSIDERANT que, dans toutes les communes, les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel, que la liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe, que, si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative et que, en cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus,

Monsieur le maire ayant proposé la liste candidate de Mme GERBER Isabelle ;

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

1^{er} tour de scrutin

Nombre de bulletins : 11

À déduire (*bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante*) : 2 blancs et 1 nul

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 8

Majorité absolue : 6

Ont obtenu :

Liste de Madame GERBER Isabelle, 8 (huit) voix

La liste de Madame GERBER Isabelle ayant obtenu la majorité absolue, ont été proclamés adjoints au maire : Madame GERBER Isabelle, Monsieur DEFRAITEUR Alexis, Madame KLEIN-HUMANN Olivia.

La liste de Madame GERBER Isabelle a été proclamée élue et ont été élus adjoints au maire et immédiatement installés : Madame GERBER Isabelle, Monsieur DEFRAITEUR Alexis, Madame KLEIN-HUMANN Olivia.

5. Lecture de la charte de l' élu

VU les articles de loi L.1111-7 et L.1111-12 à L.1111-14 du Code général des collectivités territoriales,

Monsieur le maire donne lecture au conseil municipal nouvellement installé de la charte de l'élu local. Après lecture, il demande à chacun des nouveaux conseillers de la signer pour manifester son acte d'engagement à la respecter, en tant qu'élu.

6. Discours d'investiture

VU la délibération n°02 du 20 mars 2026,

Monsieur le maire donne lecture de son discours d'investiture qui est ensuite soumis au vote à main levée.

Nombre de votants : 11 POUR : 10 CONTRE : 1 ABSTENTION : 0

Monsieur RUDIO Yves demande la parole et félicite la nouvelle mandature tout en formulant quelques conseils.

Avant la clôture de la séance, le maire a été destinataire de deux démissions à effet immédiat :

- Monsieur RUDIO Yves
- Madame BEINSTEINER Marie-Hélène

Les deux suivants de la liste « En route vers 2026 » sont de ce fait intégrés dans le tableau du conseil municipal, à savoir :

- HAEHNEL Cyrille
- KAUFMANN Anne.

L'ordre du jour étant épuisé, et plus personne ne demandant la parole, Monsieur le maire remercie les membres et lève la séance à 21 heures et / minutes.

Weinbourg, le 24 mars 2026

Le maire,

Monsieur LEFEVRE Jérôme



Le secrétaire de séance,

Madame KLEIN-HUMANN Olivia.

